

CREMATECK
71, rue Bernard Rochefaucault
45 450 Fay-aux-Loges

M. le Préfet
Préfecture du Loiret
181 Rue de Bourgogne,
45000 Orléans

A Fay-aux-Loges, le 21 février 2018

Objet : Déclaration d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) relevant du régime de l'Autorisation au titre de la rubrique ICPE n° 2740 et engagement de l'exploitant au respect de la réglementation en vigueur

Monsieur le Préfet,

Conformément au Code de l'Environnement et à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), je soussignée Mme Elisabeth HECK, présidente de la société CREMATECK, sise rue Bernard Rochefaucault à Fay-aux-Loges (45 450), m'engage au respect de la réglementation en vigueur.

Il sera pratiqué sur site une activité d'incinération de cadavres d'animaux de compagnies. Il s'agira d'animaux familiers, à l'exception des ruminants, détenus ou destinés à être détenus par l'homme, notamment dans son foyer, pour son agrément ou pour toute activité, à l'exception de la production de denrées, et en tant que compagnon ; les animaux utilisés comme animaux de laboratoire sont exclus.

Les cadavres d'animaux qui pourront être incinérés sur le site auront un poids qui n'excédera pas 100 kg.

L'installation est soumise à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) au titre de la rubrique 2740 sous le régime de l'Autorisation.

En application des articles L. 511 et L. 512 du Code de l'Environnement relatifs aux ICPE, je sollicite l'examen de la demande d'autorisation d'exploiter cette activité sur ce site.

Vous trouverez associé à la présente un Dossier d'Autorisation Environnementale comportant les renseignements nécessaires afin que vous puissiez statuer sur cette demande.

Restant à votre disposition pour vous apporter tous les compléments que vous jugerez utiles et nécessaires, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de mes respectueuses salutations.



Elisabeth HECK
Présidente